PROCLAMATION

Par Joseph Walker,
GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

ATTENDU que la loi ordonne d'ici, le premier lundi de novembre prochain, les représentants de la Louisiane qui devront servir pendant deux ans, à la trente unième Congrès des Etats-Unis, savoir :

Représentant pour le premier district congressionnel, qui se compose des paroisses de Plaquemines, St Bernard, du Lafourche Interieur, de la Partie de la Terre ou Municipalité de la ville de New-Orleans ;

Un représentant pour le second district congressionnel, qui se compose de la Municipalité de la ville de New-Orleans, de la partie de la Lafourche au dessus de la Municipalité de la ville de New-Orleans, des paroisses de Jefferson, Orleans, St Jean Baptiste, St Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Interieure et Terre bonne ;

Un représentant pour le troisième district congressionnel, qui se compose des paroisses d'Avoyelles, Catahoula, Franklin, Carroll, Madison, Tensas, Concordia, St Tammany, Washington, Ste Hélène, Livingston, les Feliciana, Ouest Feliciana, Pointe Coupée, Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge et Iberville.

Et un représentant pour le quatrième district congressionnel qui se compose des paroisses de Sabine, St Martin, St Landry, Lafayette, Vermilion, Calcasieu, Rapides, Natchitoches, Sabine, Ouest Carroll, Rusk, Bienville, Claiborne, Jackson, Union, Ouachita, Morehouse et Caddo ;

Et attendu que la loi ordonne, le même jour, de choisir trois électeurs de la Louisiane, les électeurs devant servir pendant le terme commencant le 4 mars 1851, et de choisir trois électeurs de la Louisiane, comme suit, savoir :

Un électeur pour le district composé de la partie de la Terre ou Municipalité de la ville de New-Orleans, de la partie de la Lafourche au dessus de la Municipalité de la ville de New-Orleans, des paroisses de Jefferson, Orleans, St Jean Baptiste, St Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Interieure et Terre bonne ;

Un électeur pour le district composé des paroisses de Plaquemines, St Bernard, du Lafourche Interieur, de la Partie de la Terre ou Municipalité de la ville de New-Orleans ;

Et un électeur pour le district composé des paroisses de Pointe Coupée, Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge, St Landry, Avoyelles, Catahoula, Franklin, Carroll, Madison, Tensas, Concordia, St Tammany, Washington, Ste Hélène, Livingston, les Feliciana, Ouest Feliciana, Pointe Coupée, Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge et Iberville.

Et un représentant pour le quatrième district congressionnel qui se compose des paroisses de Sabine, St Martin, St Landry, Lafayette, Vermilion, Calcasieu, Rapides, Natchitoches, Sabine, Ouest Carroll, Rusk, Bienville, Claiborne, Jackson, Union, Ouachita, Morehouse et Caddo ;

Et attendu que le dit district composé des paroisses de Jean Baptiste, St Jacques et Ascension, ne doit pas fournir le nombre requis de votants nécessaires pour la nomination d'un électeur ;

Et attendu que le dit district composé des paroisses de Sabine, St Martin, St Landry, Lafayette, Vermilion, Calcasieu, Rapides, Natchitoches, Sabine, Ouest Carroll, Rusk, Bienville, Claiborne, Jackson, Union, Ouachita, Morehouse et Caddo, ne doit pas fournir le nombre requis de votants nécessaires pour la nomination d'un électeur ;

Et attendu que le dit district composé de la paroisse de Pointe Coupée, Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge, St Landry, Avoyelles, Catahoula, Franklin, Carroll, Madison, Tensas, Concordia, St Tammany, Washington, Ste Hélène, Livingston, les Feliciana, Ouest Feliciana, Pointe Coupée, Est Baton Rouge, Ouest Baton Rouge et Iberville